



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 13 mars 2023 à 20 heures 00 minutes
Mairie de Waltenheim
en ligne le 21.03.2023

Présents :

M. BRUYERE Thierry, M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, Mme HEINTZ Francine, Mme HERBY Chantal, M. KUENTZ Anthony, Mme KUNTZ Valérie, Mme MARTIN Barbara, M. MASSE Benoît, M. SCHERRER Serge, M. SCHOTT Jean Louis, M. STAMPFLER Timothé, Mme STREISSEL Patricia

Procuration(s) :

M. VIDALE Patrick donne pouvoir à M. SCHOTT Jean Louis,
Mme LE MAITRE Katia donne pouvoir à M. STAMPFLER Timothé,
Mme MONDIERE Virginie donne pouvoir à M. MASSE Benoît

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme LE MAITRE Katia, Mme MONDIERE Virginie, M. VIDALE Patrick

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure PILLAUD

Président de séance : M. SCHOTT Jean Louis

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du conseil municipal,
- 2 - Dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral, de harcèlement sexuel, d'agissements sexistes et des menaces ou tout acte d'intimidation.
- 3 - Demande de subvention du collège Sainte Ursule
- 4 - Examen de devis - débroussaillage
- 5 - Examen de devis - éclairage public
- 6 - Examen de devis - nettoyage, dégraissage et désinfection de la hotte salle polyvalente
- 7 - Haut-Rhin propre
- 8 - Fuite d'eau au 6 rue Hochkirch Monsieur TALMANT
- 9 - Compte-rendu des commissions Saint-Louis Agglomération
- 10 - Divers

En application de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, DESIGNE Madame Anne-Laure PILLAUD, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

1 - Approbation du conseil municipal

Le procès-verbal de la réunion précitée, transmis à tous les conseillers municipaux pour lecture, est approuvé à l'unanimité séance tenante.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral, de

harcèlement sexuel, d'agissements sexistes et des menaces ou tout acte d'intimidation.

L'article L135-6 du Code général de la Fonction Publique prévoit que les administrations doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 précise le contenu du dispositif mis en place dans l'ensemble des administrations. Il prévoit notamment la mise en place de procédures visant à recueillir les signalements desdits actes par les victimes ou les témoins, l'orientation des agents victimes ou témoins vers les services en charge de leur accompagnement et de leur soutien et les procédures d'orientation des mêmes agents vers les autorités compétentes en matière de protection des agents et de traitement des faits signalés. Il précise enfin les exigences d'accessibilité du dispositif de signalement et de respect de la confidentialité ainsi que les modalités de mutualisation du dispositif entre administrations.

L'article L134-6 du Code général de la fonction publique précise également que lorsque la collectivité est informée, par quelque moyen que ce soit, de l'existence d'un risque manifeste d'atteinte grave à l'intégrité physique du fonctionnaire, prend, sans délai et à titre conservatoire, les mesures d'urgence de nature à faire cesser ce risque et à prévenir la réalisation ou l'aggravation des dommages directement causés par ces faits. Ces mesures sont mises en œuvre pendant la durée strictement nécessaire à la cessation du risque.

L'article L452-43 du Code général de la fonction publique prévoit que les centres de gestion instituent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le dispositif de signalement prévu.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion par délibération en date du 22/09/2020 a défini les modalités de mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de ses collectivités et établissements publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L135-6 (anc. article 6 quater A de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) et L452-43 (anc. Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Vu la délibération du 22/09/2020 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, un dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, des agissements sexistes, des menaces ou tout autre acte d'intimidation ;

Considérant que le Centre de Gestion a mis en place ce dispositif pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse ;

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au Centre de Gestion la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la commune de Waltenheim ;

Considérant que l'information de cette décision sera transmise au CT et au CHSCT ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Waltenheim,

DECIDE que la mise en œuvre du dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation est confiée, par voie de convention, au Centre de Gestion du Haut-Rhin dans les conditions définies par délibération de son Conseil d'Administration.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Demande de subvention du collège Sainte Ursule

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal avoir réceptionné un courrier du collège Sainte-Ursule de Riedisheim demandant une subvention pour le séjour pédagogique d'un de ces élèves habitant à Waltenheim.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Waltenheim

DECIDE de ne pas subventionner le séjour pédagogique du collège Sainte-Ursule, **CHARGE** Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Examen de devis - débroussaillage

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au contrat d'entretien signé avec l'entreprise Barth-Schneider, une intervention de débroussaillage est programmée sous peu.

Elle aura lieu à l'arrière de la rue des acacias.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal avoir réceptionné le devis numéro BS202302-3410 en date du 20 février 2023 de l'entreprise Barth-Schneider qui s'élève à 576.00 € TTC.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'entreprise interviendra courant du mois.

5 - Examen de devis - éclairage public

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de Waltenheim qu'à l'issue du conseil municipal en date du 30 janvier 2023, deux autres entreprises ont été contactées afin de remettre aux normes les coffrets d'éclairage public et d'y rajouter un système d'horloge permettant l'extinction de l'éclairage public la nuit.

La première entreprise n'a pas répondu à notre mail,

Le gérant de l'entreprise Domodesign nous a fait parvenir le devis numéro 017680 qui s'élève à 5 673.31 € TTC.

L'entreprise KONRAD nous a fait parvenir les devis n°534, 535, 536, 537,538 pour un

montant global des travaux qui s'élèvent à 6 349.83 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Waltenheim

APPROUVE le devis de domodesign numéro 017680 qui s'élève à 5 673.31 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire la dépense au budget de l'exercice 2023.

CHARGE Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Examen de devis - nettoyage, dégraissage et désinfection de la hotte salle polyvalente

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de Waltenheim avoir réceptionné le devis numéro 2023/01/016 en date du 6 janvier 2023 de l'entreprise LRS. Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il s'agit d'une vérification obligatoire pour l'ERP.

L'entreprise propose le nettoyage, le dégraissage et la désinfection de la hotte, des conduits et de tous les accessoires pour un montant de 558.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Waltenheim

APPROUVE le devis de l'entreprise LRS.

CHARGE Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Haut-Rhin propre

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du courrier de la Collectivité Européenne d'Alsace reçu en mairie mi-février.

La CEA propose d'organiser l'opération Haut-Rhin propre les 31 mars, 1er et 2 avril 2023.

Monsieur le Maire souhaiterait connaître l'avis du conseil municipal à savoir si la municipalité organise le nettoyage de printemps sur son ban communal.

Les membres du conseil municipal de Waltenheim sont favorables à l'organisation du Haut-Rhin propre.

Monsieur le Maire propose alors d'organiser l'opération le samedi 1er avril 2023 dès 9 heures 30 minutes. Le rendez-vous sera fixé devant la salle polyvalente.

Des invitations seront transmises aux habitants par mail et courrier.

8 - Fuite d'eau au 6 rue Hochkirch Monsieur TALMANT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que de nombreuses fuites

d'eau ont à nouveau été constatées cet hiver, entraînant de nombreuses plaques de verglas, mettant à mal la sécurité des riverains.

Monsieur le Maire rappelle que cette fuite d'eau est récurrente c'est pourquoi, il a fait appel à la brigade verte pour constater les dégâts et prendre contact avec Monsieur Talmant afin de le mettre en demeure de réparer.

Toujours sans réponse de sa part, Monsieur le Maire a contacté la brigade verte pour rédiger un procès-verbal. Il a été transmis à la gendarmerie ainsi qu' au Procureur de la République pour suite à donner.

9 - Compte-rendu des commissions Saint-Louis Agglomération

Syndicat mixte du sundgau oriental

Monsieur Anthony KUENTZ s'est rendu à l'Assemblée Générale du Syndicat mixte du sundgau oriental. Le bilan de l'année 2022 a été présenté. Ils ont également exposé les travaux prévus pour 2023.

La cotisation pour 2023 s'élèvera à 3 216 €.

Ecologie et environnement SLA

Réunion de mi-mandat, retraçant les différents projets en cours et à venir dont les trames bleues, prime vélo, etc.

Médiathèque de Sierentz : prévision de conférences sur le jardinage.

Energies partagées alsace : le comité de gestion est favorable à l'installation des panneaux solaires sur le toit de la salle polyvalente. Une étude préalable sera réalisée sur la structure de la charpente par Energies partagées alsace.

Brigade Verte : de nombreuses interventions diverses et variées sur notre territoire (dépôts sauvages, crapauds, oiseaux). Les agents seront équipés de caméras piétons.

10 - Divers

Ecole

- Effectifs scolaires

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du conseil d'école réuni le 7 mars 2023. Il fait part des effectifs attendus à la prochaine rentrée scolaire. Au vu des effectifs en diminution, l'Inspection Académique pourrait être amené à fermer une classe.

- Cirque

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un spectacle de cirque a eu lieu dans la cour de la salle polyvalente le vendredi 10 mars 2023.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal avoir réceptionné un courriel de Madame Vanobberghen au nom des parents d'élèves car l'installation du chapiteau sur les temps scolaires mettait les enfants en situation d'insécurité. Monsieur le Maire a pris acte de son courriel.

Sécurisation du village

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion publique relative à la sécurisation de l'entrée - sortie du village direction Koetzingue a réuni une trentaine de personne.

Les habitants concernés ne désirent ni feu, ni dos d'âne mais des solutions à faible coût comme par exemple du chicanage ou la création de place de parking.

Trois habitants se sont portés référents. Monsieur Roger WILHELM, Monsieur Nicolas KLEINHANS et Monsieur Lionel WURTZ. Monsieur le Maire tiendra informé les membres du conseil municipal de l'avancement du projet.

Sapeurs-pompiers

- Anniversaire du CPINI

Monsieur le Maire rappelle que le CPINI Geispitzen - Waltenheim fêtera son 135 ème anniversaire. Les habitants seront conviés.


- Contrôle des poteaux incendie

Monsieur le Maire va prendre contact avec l'entreprise DETECT'O afin de vérifier les poteaux incendie. Ce point sera abordé dès réception des devis.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h45.

Secrétaire de séance
Anne-Laure PILLAUD

Fait à WALTENHEIM
Le Maire,


Jean-Louis SCHOTT
Maire

